



COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze avril à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, FAUQUEUX Anne-Marie, METAYER Jean-Maurice, ARNOULD Michel, BURTIN Françoise, DUJARDIN Stéphane, FLATRES Pascal, GOURDIN Alison, HAMIEAU Maud, LUBERDA Sandrine, POHU Gérard, SALIGOT Roger, TAISNE Dominique.

Absent : Pouvoir de SILLE David à HENNION Éric.

Secrétaire de séance : BURTIN Françoise, HALLE Stéphanie.

Date de convocation : 05/04/2018

Date d'affichage : 05/04/2018

Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal, aucunes remarques ni observations.

Ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2017,
- Compte Administratif 2017,
- Affectation du résultat 2017,
- Budget primitif 2018,
- Vote des taux d'imposition 2018,
- Subvention C.C.A.S. 2018,
- 4 devis complémentaires pour la salle des fêtes,
- Annulation délibération SIDEN SIAN,
- Délibération fiscalisation SIDEN SIAN,
- Modification du tableau des effectifs,
- Désaffiliation de la communauté urbaine de Dunkerque du CDG59,
- Divers : Mise à disposition de la salle des associations par le club porcelaine.

N° 2018DELIB0011 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (14 voix pour).

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2018DELIB0012 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (14 voix pour).

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération et au vote du compte administratif et quitte la salle de conseil.

Monsieur l'Adjoint aux Finances présente à l'assemblée les résultats du Compte Administratif du budget 2017, conformes au compte de gestion de la Trésorerie, et qui sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	115 901.52	- 24 535.74
Part affectée à l'investissement 2017	- 24 753.74	
Résultat de l'exercice 2017	28 175.92	3 401.55
Résultat de clôture 2017	119 323.70	- 21 134.19

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte administratif pour l'exercice 2017, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

N° 2018DELIB0013 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 (14 voix pour).

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 119 323.70€ et un déficit d'investissement de 21 134.19 €.

Le Conseil Municipal **décide à la majorité**, Monsieur le Maire ne participant pas au vote, d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Solde d'exécution d'investissement Besoin de financement 21 134.19€
Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement 24 891.00 €
Besoin de financement D 001 46 025.19 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement 46 025.19 €
Report en fonctionnement R 002 73 298.51 €.

N° 2018DELIB0014 : BUDGET PRIMITIF 2018 (15 voix pour).

Les différentes prévisions du budget pour l'année 2018 :

❖ section de fonctionnement :

- dépenses : 442 110.23 €
- recettes : 442 110.23 €

❖ section d'investissement :

- dépenses : 602 178.42 €
- recettes : 602 178.42 €

N° 2018DELIB0015 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 (15 voix pour).

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les taux d'imposition des 3 taxes, à savoir pour 2018 :

Taxe d'habitation : 21.17 %,
Taxe foncière bâti : 19.75 %,
Taxe foncière non bâti : 79.40 %.

Après en avoir délibéré, et malgré la baisse des dotations de l'état, le conseil municipal décide à l'unanimité la reconduction de ces taux pour l'année 2018.

N° 2018DELIB0016 : VALIDATION DE QUATRE DEVIS POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES (14 voix pour).

Compte tenu des travaux de rénovation pour la salle des fêtes, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de valider les 4 devis suivants :

- 1 devis Reprocenter : Scan et numérisation A3 et A4 pour un montant de 741.85 € TTC.
- 1 devis Torreca : distribution de chauffage en cuivre dans le bar pour un montant de 2409.79 TTC €.
- 2 devis Atelier PATRIARCA FRERES : modification du bar pour un montant de 1665.46 € TTC et Mur entre bar et salle de réception pour un montant de 3991.68 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la validation de ces 4 devis.

N° 2018DELIB0017 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (15 voix pour).

Le Maire rappelle à l'assemblée :
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
 Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
 Considérant les propositions d'avancements de grades 2017, et la création d'un poste d'agent de maîtrise.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter à compter du **1^{er} avril 2018** les modifications du tableau des emplois suivantes :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	POSTE POURVU	POSTE VACANT	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif principal de seconde classe	C		1	1 poste à 30 heures
FILIERE TECHNIQUE Agent de Maîtrise	C	1		1 poste à 35 heures
Adjoint Technique Principale de seconde classe	C	1	1	2 postes à 35 heures
Adjoint Technique	C	1		1 poste à 35 heures

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er avril 2018.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2018DELIB0018 : FISCALISATION SIDEN SIAN (14 voix pour/1 contre).

Suite à une erreur de saisie, il est nécessaire d'annuler la délibération 2018DELIB0010 sur la fiscalisation SIDEN SIAN. Cette délibération annule et remplace la précédente.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à la majorité d'opter pour la fiscalisation.

N° 2018DELIB0019 : SUBVENTION AU C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**, Monsieur le Maire ne participant pas au vote :

Décide, d'accorder au C.C.A.S. le versement d'une subvention pour l'année 2018 d'un montant de 1 000.00 € ;

Précise qu'elles seront prévues au compte 65732 du BP 2018.

N° 2018DELIB0020 : DESAFILIATION COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE AU CDG59

(15 voix pour).

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-643 du 26 juin 1985 concernant la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG59, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable à son retrait.

N° 2018DELIB0021 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.

Il est précisé que les membres intéressés non pas pris part à la délibération. Le choix de ne voter aucune augmentation est en accord avec la baisse des dotations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **Décide**, à l'unanimité des votants, d'accorder le versement de subventions détaillées ci-dessus :

➤ par **15 voix pour** :

Harmonie communale Monchaux Prouvy	1200.00 €
CAPER	400.00 €
AERO CLUB DU HAINAUT	200.00 €
La truite Monchaux Thiant	800.00 €
La vie douce	300.00 €
La belote Monchalsienne	450.00 €
Comité pétanque	600.00 €
Papillons Blancs	150.00 €
Resto du Coeur	150.00 €
L'envol Musical	600.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	50.00 €

➤ par **14 voix pour** :

Associations	Montant	ne participant au vote
Les francs-tireurs	600.00 €	M. David SILLE
La gymnastique Monchalsienne	200.00 €	Mme BURTIN Françoise
Loisirs fêtes et culture Monchalsienne	1000.00 €	Mme FAUQUEUX Anne-Marie

Précise qu'elles seront prévues au compte 6574 du BP 2018.

Divers

NOUVELLE DELIBERATION POUR MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES ASSOCIATION POUR LE CLUB PORCELAINE EN SEPTEMBRE

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de remettre à disposition, la salle des associations au club porcelaine par tacite reconduction.

Chaque année depuis sa première mise à disposition, la salle est attribuée en contrepartie d'un versement de 10 € par chaque adhérent (environ 12 à 15 adhérents par an) et qui est reversé auprès de l'association Loisirs fêtes et Culture monchalsienne.

Une nouvelle délibération sera mise en place à partir de septembre 2018 afin d'en indiquer les nouvelles dispositions.

Le Maire,
Bernard DE MEYER

